



Bruxelles, le 28 janvier 2005

## BACKGROUND<sup>1</sup>

### **CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES et RELATIONS EXTÉRIEURES**

**Bruxelles, le 31 janvier 2005**

*Le Conseil débutera à 10 heures par une session sur les affaires générales. Après un **débat public** sur le Programme opérationnel annuel du Conseil et le Programme de travail annuel de la Commission, il abordera le financement de la politique de cohésion au titre du **cadre financier** de l'Union européenne pour la période 2007 - 2013.*

*Il poursuivra ses travaux en session "relations extérieures" en abordant la situation au **Moyen-Orient** et en **Irak** (déjeuner), les suites du **raz-de-marée** dans l'Océan Indien, ainsi que l'**Ukraine**, les **Balkans occidentaux** et le **Soudan**.*

*La Présidence tiendra une conférence de presse à l'issue du Conseil.*

\*  
\* \*

#### *Événements en marge du Conseil :*

##### *lundi 31 janvier :*

- Conseil d'association UE-Tunisie (18h30) - Conférence de presse prévue vers 19h30

##### *mardi 1er février :*

- Conseil de coopération UE-Ouzbékistan (9h30) - Conférence de presse prévue vers 10h30
- Troïka ministérielle UE-Albanie (11h00) - Conférence de presse prévue vers 12h00
- Troïka ministérielle UE-Serbie-Monténégro (12h30) - Conférence de presse prévue vers 14h00.

\*\*\*\*\*

---

<sup>1</sup> Cette note a été élaborée sous la responsabilité du Service de Presse.

## **SESSION AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **Programme annuel**

Le Conseil tiendra un débat public, qui sera retransmis en centre de presse, sur le programme opérationnel annuel du Conseil (présidences du Luxembourg et du Royaume-Uni) et le programme de travail de la Commission, qui devrait faire l'objet d'une présentation du président Barroso.

### **Cadre financier 2007 - 2013**

Le Conseil aura un débat d'orientation, sur la base d'un questionnaire préparé par la Présidence, sur la rubrique "cohésion" (chapitre 1b) du cadre financier de l'UE en cours d'élaboration pour la période 2007-2013.

Le questionnaire de la Présidence s'articule autour de cinq thèmes:

- Contenu politique. La Commission propose que la politique de cohésion pour la période 2007-2013 s'organise autour de trois objectifs - convergence, compétitivité régionale et emploi, et coopération territoriale - avec une répartition de l'enveloppe de 78%, 18% et 4% respectivement ;
- Enveloppe financière. La Commission propose une enveloppe globale pour la politique de cohésion de 336,1 milliards d'euros pour la période 2007-2013, soit 0,41% du Produit Intérieur Brut (0,46% si on inclut les ressources destinées au développement rural et à la pêche au titre du chapitre 2) ;
- Méthode d'allocation. Quelques ajustements sont proposés à la méthode employée pour la composante régionale de l'objectif de convergence, qui est déterminée en fonction des niveaux régionaux de prospérité ajustés pour tenir compte tant des niveaux nationaux de prospérité que des taux de chômage ;
- Règle du plafonnement. La Commission propose que l'allocation des ressources de cohésion (y compris les ressources destinées au développement rural et à la pêche au titre du chapitre 2) continuent à être plafonnées à 4% du Produit Intérieur Brut, afin de tenir compte de la capacité d'absorption des Etats membres et de respecter les taux de co-financement et le principe de l'"additionnalité" ;
- Mesures de transition. Des dispositions de transition sont proposées en faveur des régions qui ne seront plus éligibles à l'objectif de convergence au cours de la nouvelle période de financement, à cause soit de l'effet statistique lié à l'élargissement de l'UE, soit de la croissance économique.

Les travaux menés au deuxième semestre 2004 sur le nouveau cadre financier ont mis l'accent sur le contenu des politiques de l'UE et sur le niveau de dépenses qu'elles induisent, afin de dégager des choix politiques et d'identifier les implications financières liées à ces choix. Quant à la politique de cohésion, les délégations ont reconnu que son financement sera un aspect clé.

Le Conseil européen, lors de sa réunion des 16 et 17 décembre, a invité la Présidence à faire avancer les travaux en tenant pleinement compte des diverses positions des États membres. L'objectif de la Présidence luxembourgeoise, conformément au calendrier établi par le programme stratégique pluriannuel du Conseil, est de permettre au Conseil européen de parvenir à un accord politique lors de sa réunion des 16 et 17 juin.

Pour ce faire, le Conseil, dans sa formation "affaires générales" restera responsable de l'organisation des travaux. Toute discussion au sein d'autres formations du Conseil ne préjugera pas du résultat des négociations, bien que l'intérêt spécifique du Conseil Affaires économiques et financières soit reconnu. Le Comité des représentants permanents (Coreper) sera chargé de préparer les délibérations du Conseil et sera assisté à cette fin par un groupe des "amis de la présidence".

A partir du mois de mars, les travaux se concentreront sur la préparation du Conseil européen de juin. En appliquant une méthode utilisée avec succès lors de la négociation de cadres financiers précédents, la Présidence entend avoir recours à un "cadre de négociation" qui sera rempli au fur et à mesure pour refléter le résultat des travaux menés à l'approche du Conseil européen.

## **SESSION RELATIONS EXTÉRIEURES**

### **Moyen-Orient**

Les ministres devraient faire le point, lors de leur déjeuner, sur la situation au Proche-Orient et notamment se réjouir du déroulement des élections présidentielles palestiniennes. Le Conseil devrait réitérer sa volonté de soutenir l'Autorité palestinienne et son nouveau Président, Mahmoud Abbas, notamment par le biais du plan d'action à court terme proposé par le Haut Représentant Solana - et que le Conseil européen a fait sien en novembre dernier - ainsi qu'à l'occasion de la conférence qui se tiendra à Londres le 1er mars.

Le Conseil devrait également encourager la relance des contacts politiques à tous les niveaux entre les parties et appeler celles-ci et la communauté internationale à saisir la chance de donner une nouvelle impulsion au Processus de Paix en relançant la feuille de route.

Le Haut Représentant Javier Solana a effectué une tournée au Proche-Orient du 8 au 13 janvier.

### **Irak**

Lors de leur déjeuner, les ministres devraient évoquer la situation en Irak au lendemain des élections nationales qui doivent se tenir le 30 janvier. Le Conseil devrait adopter des conclusions à ce sujet.

Les ministres pourraient également revenir sur les perspectives d'une action de formation de l'Union au titre du volet civil de la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense) concernant l'Irak. En novembre dernier, le Conseil européen avait évoqué, dans la perspective de l'après-élections, la mise en place éventuelle d'une mission intégrée agissant dans les domaines de la police, de l'Etat de droit et de l'administration civile.

## **Raz-de-marée en Asie du Sud - Préparation d'un plan d'action**

Le Conseil est appelé à adopter un plan d'action proposé par la Présidence afin d'encadrer l'ensemble des initiatives prises ou à prendre par l'UE et les Etats membres à la suite du raz-de-marée du 26 décembre dans l'Océan Indien. Il devrait adopter des conclusions.

Les différents éléments du plan d'action concernent notamment :

- la mobilisation des moyens financiers ;
- le renforcement de l'action en cours sur le terrain ;
- la reconstruction et les mesures d'accompagnement à moyen terme ;
- le renforcement des capacités de réaction de l'Union ;
- la prévention.

A la suite d'un "trilogue" avec le Parlement et la Commission le 12 janvier, le Conseil a donné son accord pour la mobilisation de 100 millions d'euros d'aide humanitaire. Pour le moyen et le long terme, la Commission présentera en février une proposition de financement à hauteur de 350 millions d'euros, après l'évaluation de la Banque mondiale et de l'ONU, ainsi que des propositions visant à permettre à la Banque Européenne d'Investissement de mettre en place une facilité de financement pour la reconstruction dans les zones affectées.

Dans des conclusions adoptées lors d'une réunion extraordinaire tenue le 7 janvier, le Conseil a souligné le rôle premier de l'ONU dans la coordination et la gestion des secours aux victimes de la catastrophe et identifié les différentes actions à mener. Un montant total de plus d'un milliard et demi d'euros d'aide publique a été proposé par l'UE et ses Etats membres. Le 18 janvier, le Conseil Affaires économiques et financières a discuté de la mise en place de la facilité de financement de la BEI et le 24 janvier, le Conseil Agriculture et Pêche a fait le point sur l'action de la Communauté en faveur de l'industrie de la pêche dans les zones affectées. Le 26 janvier, la Commission a adopté une communication relative au suivi du Conseil extraordinaire du 7 janvier.

## **Ukraine**

Le Conseil devrait évoquer la situation en Ukraine au lendemain de l'investiture, le 23 janvier, du nouveau Président Viktor Iouchtchenko, ainsi que les relations UE-Ukraine.

Le Haut représentant et la Commissaire aux relations extérieures ont adressé cette semaine aux ministres des Etats membres, à la demande du Conseil (conclusions du 13 décembre), une série de propositions concrètes concernant la manière de renforcer la coopération de l'Union avec l'Ukraine, en tirant pleinement parti du plan d'action pour l'Ukraine élaboré au titre de la politique européenne de voisinage. Ce plan d'action devrait être agréé à l'occasion du Conseil de coopération UE-Ukraine du 21 février.

Ces propositions portent sur des mesures tant politiques (coopération renforcée dans le domaine de la Politique étrangère et de sécurité commune et de la gestion des crises) qu'économiques et commerciales (accords sur l'accès au marché européen de produits ukrainiens comme le textile et l'acier, soutien à l'adhésion de l'Ukraine à l'OMC et résolution des obstacles à l'octroi par l'Union à l'Ukraine du statut d'économie de marché) ou encore sur des mesures de facilitation en matière de visas.

En décembre dernier, le Conseil européen a souligné l'importance stratégique de l'Ukraine, voisin et partenaire de premier plan de l'Union et le fait que l'UE se donnait pour objectif le renforcement de relations qu'elle veut uniques, en tirant pleinement parti des nouvelles possibilités offertes par la politique européenne de voisinage.

### **Balkans occidentaux**

Le Conseil devrait, dans des conclusions, apporter son appui résolu aux mesures prises en décembre par le Haut Représentant et Représentant Spécial de l'UE, Paddy Ashdown, afin de faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine coopère pleinement avec le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Rappelant ses conclusions d'octobre 2004, le Conseil devrait également réaffirmer la nécessité pour la région d'intensifier les efforts pour traduire devant le TPIY les accusés en fuite.

### **Soudan**

Le Conseil devrait aborder la situation au Soudan. Il devrait notamment se féliciter de la signature le 9 janvier à Nairobi d'un accord de paix entre le gouvernement du Soudan et le Mouvement/Armée Populaire de Libération du Soudan. Il devrait exprimer sa préoccupation au sujet des conclusions du dernier rapport du secrétaire général des Nations Unies au Conseil de sécurité concernant la situation sur le terrain et condamner les violations du cessez-le-feu au Darfour, les attaques sur le personnel humanitaire et le personnel de l'Union africaine.

Le Conseil devrait confirmer la disposition de l'UE à envisager un renforcement des mesures prévues par la résolution 1556 du Conseil de sécurité ainsi que des sanctions ciblées à l'égard des responsables de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international.

Le Conseil devrait également rappeler le soutien concret apporté par l'Union à la mission de l'Union africaine au Darfour (AMIS) et la disposition de l'Union à renforcer ce soutien.

### **Divers**

Le Conseil pourrait aborder une série de questions sous "divers", telles que le dialogue UE-Afrique, le multilatéralisme efficace et les commémorations du 9 mai prochain à Moscou.

---